



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Special Projects Division (SPD)/Division de Projets
Spéciaux (DPS)

Terrasses de la Chaudière 4th Floo

Terrasses de la Chaudière 4e étage

10 Wellington Street,

10 Wellington Street,

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Services d'un partenaire commercial	
Solicitation No. - N° de l'invitation U8210-199175/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client U8210-199175	Date 2020-01-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XU-002-37089	
File No. - N° de dossier 003xu.U8210-199175	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-03-03	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Belcaid, Sidi M.	Buyer Id - Id de l'acheteur 003xu
Telephone No. - N° de téléphone (613) 204-9619 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

LA MODIFICATION N° 002 À LA DEMANDE DE PROPOSITION A POUR BUT DE :

- A. Répondre aux questions reçues des fournisseurs de l'industrie; et
- B. Modifier la DP.

PARTIE A : QUESTIONS ET RÉPONSES

Question #007

Référence:

Critères d'évaluation

Question #007:

Pour le CO-1 des critères cotés relatifs à l'organisation, il existe une restriction selon laquelle un contrat de référence utilisé pour rencontrer les exigences des parties A et B du CO-1 doit être différent du contrat de référence utilisé dans la réponse aux parties A et B de OO-1 (critère obligatoire relatif à l'organisation). De même, pour les CO-2 à CO-6 et CO-8, il existe des restrictions similaires par rapport à leurs critères obligatoires correspondants. Cependant, pour CO-7, CO-9 et CO-10, il n'y a aucune restriction.

Pour les critères relatifs à l'organisation, il est demandé au Canada d'autoriser l'emploi des contrats de référence utilisés pour rencontrer les critères obligatoires à tous ou à une partie des critères cotés sans aucune restriction.

Réponse #007:

Pour chacun des critères cotés CO-1 à CO-6 et CO-8, il existe des critères obligatoires relatifs à l'organisation presque identiques. Pour respecter, par exemple OO-3, le soumissionnaire peut utiliser un contrat de référence qui est le même qu'un contrat de référence utilisé pour répondre à d'autres critères obligatoires relatifs à l'organisation. Cependant, pour le CO-3, critère coté correspondant à l'OO-3, il existe une restriction selon laquelle le contrat de référence doit être différent de celui utilisé dans la réponse à l'OO-3. Cette restriction est nécessaire car les exigences du CO-3 sont presque identiques à celles de l'OO-3.

Les critères obligatoires établissent une base de référence de l'expérience requise. Les critères cotés permettent d'attribuer des points aux soumissionnaires qui ont plus que la base de l'expérience requise. Étant donné que l'intention des critères cotés est de différencier davantage l'expérience et la capacité des soumissionnaires, des contrats de référence supplémentaires pour des exigences presque identiques à celles des critères obligatoires de l'entreprise seront appréciés avec des points.

Pour le CO-7, le CO-9 et le CO-10, aucune restriction n'est en place car il n'existe aucun critère obligatoire correspondant avec des exigences similaires.

Compte tenu de ce qui précède, les critères relatifs à l'organisation restent inchangés.

PARTIE B : RÉVISIONS DE LA DP

Aucune modification n'a été apportée à la demande de propositions à la suite à cette demande de modification à la DP.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS
DEMEURENT INCHANGÉS.**